

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 18 : novembre 2018

Situation au 30 septembre 2018

Cette publication s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale (ASSO). Elle complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS), en fournissant des éléments sur la situation infra-annuelle des organismes de sécurité sociale établie sur la base des données comptables de ces organismes. Le champ couvert comprend l'essentiel des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois présentés ici ne peuvent être directement transposés en vue d'anticiper le niveau exact du résultat net attendu en fin d'exercice, tel qu'il est présenté dans le rapport de la CCSS de septembre 2018. Ils ne prennent en compte en effet ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte de certains éléments détaillés ci-dessous et des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Des éléments d'analyse conjoncturelle plus précis publiés par les caisses sont disponibles sur le portail : <http://www.securite-sociale.fr/-A-la-une-sur-les-sites-des-caisses-de-Securite-sociale->. Contrairement aux données publiées dans les rapports de la CCSS, cette publication agrège les comptes de la branche vieillesse des régimes alignés et du FSV.

Avertissement sur la comparabilité des exercices :

Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra-annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.

La première partie de cette publication présente la situation financière du régime général, du FSV et de la CADES. Le champ de la branche maladie comprend l'ensemble des régimes intégrés à la protection universelle maladie (PUMA). La branche vieillesse regroupe les régimes alignés sur le régime général, c'est-à-dire la CNAV avec la CNDSS (Caisse nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants), le FSV et le régime des salariés agricoles de la MSA de façon à suivre la mise en place de la LURA (liquidation unique des régimes alignés). La branche AT-MP comprend le seul régime général.

Branches : maladie (PUMA), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2018 p	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-18 /	2018
	*		2017	2018	Sep-17	pois
SOLDE	-1,0		-3,0	4,5		
dont branche maladie (PUMA)	-0,9		-2,2	1,2		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-1,3		-1,4	0,9		
dont branche famille	0,4		-0,6	0,9		
dont branche AT-MP	0,8		1,2	1,5		
Total des dépenses	405,8	2,4%	290,9	297,5	2,3%	73,3%
Prestations sociales	376,9	2,5%	273,6	280,0	2,3%	74,3%
Transferts	16,4	4,0%	9,7	9,9	1,7%	60,2%
Charges de gestion courante	12,4	-0,3%	7,6	7,7	1,3%	62,0%
Autres charges	0,1	-22,4%	0,0	0,0	-19,7%	32,1%
Total des recettes	404,7	3,5%	287,9	302,1	4,9%	74,6%
Cotisations sociales	221,8	0,0%	164,2	168,8	2,8%	76,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,0	-3,3%	3,9	4,6	17,1%	76,6%
CSG	116,9	27,9%	66,6	84,6	26,9%	72,3%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	48,7	-19,4%	46,3	37,0	-20,0%	76,0%
Charges liées au non recouvrement	-3,4	10,5%	-1,5	-1,4	-4,4%	41,9%
Transferts	8,9	2,7%	4,8	4,9	2,8%	55,3%
Autres produits	5,8	4,2%	3,6	3,6	-0,3%	61,5%
CADES - endettement net	-105,4	-12,7%	-123,7	-108,7	-12,2%	

* : Prévisions du PLFSS 2019

Le solde de septembre 2018 reste, comme à fin juin, à un niveau nettement plus favorable que celui de septembre 2017 (+4,5 Md€ contre -3,0 Md€). Toutes les branches sont concernées par ce redressement qui résulte d'une progression soutenue des recettes sur les neuf premiers mois de +4,9% et d'un rythme de croissance des dépenses plus modéré (+2,3%).

La masse salariale du secteur privé est dynamique (+3,6% en glissement annuel à la fin du premier semestre 2018), mais la hausse des recettes est aussi due à une anticipation des encaissements de

certaines cotisations, qui s'explique par l'extension à compter du 1^{er} janvier 2018 de la déclaration sociale nominative aux entreprises de 9 salariés au plus : ces dernières déclarent et acquittent désormais leurs cotisations selon une périodicité mensuelle et non trimestrielle. Ceci entraîne une comptabilisation plus précoce sur les deuxièmes et troisièmes mois de chaque trimestre au lieu du début du trimestre suivant auparavant. Cet effet se retrouve dans le profil des produits de toutes les branches et jouera tout au long de l'année (son poids allant toutefois en s'amenuisant jusqu'à disparaître complètement à la fin de l'année puisqu'il ne modifie que le profil infra-annuel des encaissements).

Avec un impact plus modéré, d'autres effets agissent en sens inverse :

- la suppression, par la LFSS 2018, des cotisations salariales maladie au 1^{er} janvier 2018, conformément aux mesures en faveur du pouvoir d'achat des actifs ;
- les allègements généraux qui évoluent plus vite que la masse salariale du secteur privé, en raison, comme pour les cotisations, de la mensualisation des encaissements et de créations d'emplois concentrées sur les bas salaires.

L'évolution des cotisations prises en charge (+17%) est en décalage avec la prévision (-3,3%). Cela est dû à la mensualisation de la majeure partie des entreprises de moins de 10 salariés (*cf. supra*), mais aussi à la comptabilisation en fin d'année 2017 des compensations des dispositifs nouvellement compensés, alors qu'elles sont enregistrées au fil de l'eau en 2018.

La progression de la CSG (+26,9%) s'explique majoritairement par la hausse de 1,7 point du taux sur l'ensemble des revenus au 1^{er} janvier 2018 (à l'exception des pensions de retraites modestes et des allocations de chômage). La hausse de la masse salariale y contribue également ainsi que la mensualisation des prélèvements sur les entreprises de moins de 10 salariés. L'écart de 1 point avec la prévision (+27,9%) est en partie due aux encaissements de début d'année se rattachant aux revenus 2017, avant application de la hausse des taux.

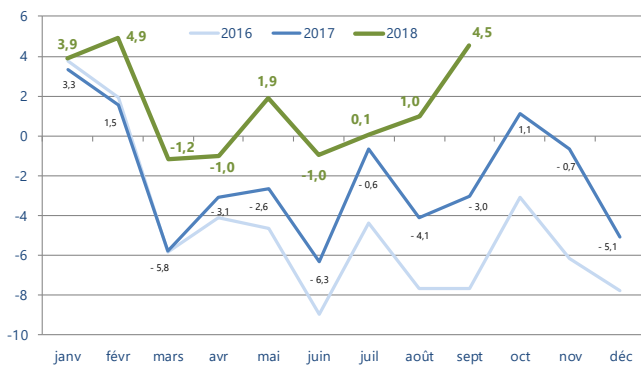
La baisse des impôts et taxes est proche de la prévision annuelle (-20% contre -19,4%) ; elle résulte pour une majeure partie de la baisse de la quote-part de TVA attribuée à la branche maladie en 2018 (0,34% contre 7,03% en 2017) en contrepartie de la hausse de la CSG.

L'endettement net de la CADES baisse de 12% à fin septembre 2018, en ligne avec l'évolution prévue et en l'absence de reprise de dette en 2018 comme en 2017.

Compte tenu du dynamisme des recettes, le profil des soldes sur les neuf premiers mois de 2018 est en nette amélioration par rapport aux profils des années antérieures.

Branches : maladie (PUMA), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV •

Soldes cumulés (en Md€)



Branches : maladie (PUMA) 1

en milliards d'euros	2018 p * % évol	Montant à fin Septembre		Sep-18 / Sep-17	poids 2018
		2017	2018		
Total des dépenses	211,3 2,5%	151,1	154,9	2,5%	73,3%
Prestations sociales	198,5 2,5%	143,3	146,5	2,2%	73,8%
Transferts	6,2 4,0%	3,5	3,9	12,6%	63,8%
Charges de gestion courante	6,6 -0,7%	4,2	4,4	3,4%	66,3%
Autres charges	0,0 -15,6%	0,0	0,0	17,5%	24,8%
Total des recettes	210,4 4,5%	148,9	156,1	4,8%	74,2%
Cotisations sociales	88,1 -2,4%	67,3	67,3	0,0%	76,3%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,7 -11,6%	1,8	2,1	16,0%	76,9%
CSG	93,7 31,7%	52,5	68,2	29,8%	72,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	20,1 -35,4%	23,7	14,7	-38,2%	72,9%
Charges liées au non recouvrement	-1,4 32,3%	-0,6	-0,7	5,1%	47,7%
Transferts	2,8 2,1%	1,6	1,7	8,2%	61,2%
Autres produits	4,3 5,8%	2,7	2,8	5,7%	66,0%
SOLDE	-0,9	-2,2	1,2		

* : Prévisions du PLFSS 2019

Au 30 septembre 2018, les recettes de la **branche maladie** continuent de progresser plus fortement (+4,8%) que ses dépenses (+2,5%) de telle sorte que le solde est excédentaire (+1,2 Md€) après un déficit un an avant (-2,2 Md€).

Les mesures de la LFSS 2018 induisent des évolutions significatives et opposées des recettes de CSG d'une part et des impôts et taxes affectées d'autre part. La CSG augmente ainsi fortement (+30%) et explique 10,5 points de la progression du total des recettes, tandis que les impôts et taxes, en baisse de 38%, pèsent pour -6 points sur la croissance des recettes. Ces évolutions sont en phase avec les prévisions.

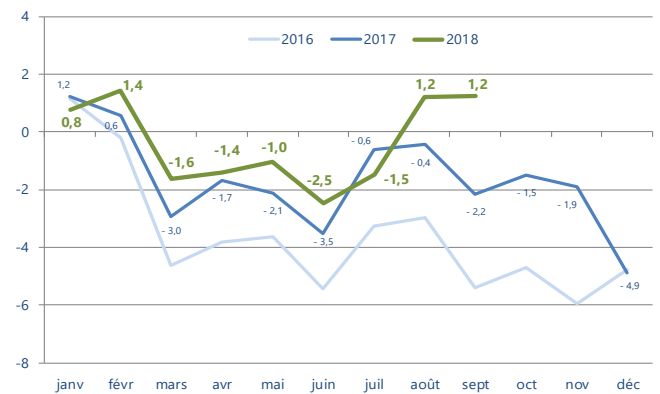
La hausse de la CSG s'explique par l'augmentation du taux de 1,7 point et la baisse des impôts et taxes traduit celle de la part de TVA affectée à la CNAM à compter du 1^{er} janvier ainsi que le transfert d'une partie de la taxe sur les salaires à la branche famille. A l'inverse, les taxes sur le tabac progressent de 9,4%, conséquence du passage à 99% de la part affectée à la CNAM, du relèvement du prix des paquets de cigarettes de novembre 2017 et de mars 2018 et d'une comptabilisation plus précoce cette année de la nouvelle contribution à la charge des fournisseurs de tabacs instituée en 2017.

Les recettes de cotisations observées à fin septembre 2018 sont stables par rapport à septembre 2017. Elles sont encore en décalage avec la baisse prévue annuellement (-2,4%), essentiellement en raison de la mensualisation des petites entreprises qui a pour conséquence d'avancer la comptabilisation en août et septembre d'une partie de ces recettes antérieurement perçues en octobre.

Les prestations sociales croissent de 2,2%, soit un rythme légèrement inférieur à l'ONDAM (+2,3%). Les charges de gestion courante progressent de 3,4% fin septembre contre -0,7% en prévision. Cette progression est surtout liée à une comptabilisation au fil de l'eau des charges de la caisse des mines alors que la majeure partie était intervenue en octobre l'année précédente.

Le profil mensuel des soldes du début de l'année 2018 est nettement modifié par la mensualisation des petites entreprises. L'amélioration sensible en août est en outre liée au rattrapage d'un retard de comptabilisation de la CSG de la MSA ainsi qu'à une accélération des produits de taxe sur le tabac.

Branches : maladie (PUMA) 1 • Soldes cumulés (en Md€)



1 : La **branche maladie de la protection universelle maladie (PUMA)** regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM y compris la CNDSSSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Branches : vieillesse des régimes alignés 2

en milliards d'euros	2018 p * % évol	Montant à fin Septembre		Sep-18 / Sep-17	poids 2018
		2017	2018		
Total des dépenses	138,2 2,8%	99,8	102,4	2,6%	74,1%
Prestations sociales	132,6 2,9%	96,0	98,9	3,0%	74,6%
Transferts	3,7 -0,4%	2,7	2,4	-9,8%	65,0%
Charges de gestion courante	1,9 0,1%	1,1	1,1	-1,9%	0,0%
Autres charges	0,0 -56,1%	0,0	0,0	-70,2%	58,7%
Total des recettes	136,9 2,7%	98,4	103,3	5,0%	75,4%
Cotisations sociales	91,4 3,1%	65,2	69,3	6,3%	75,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,5 10,3%	1,5	1,8	18,5%	71,9%
CSG	12,7 26,5%	6,6	8,6	29,4%	67,3%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	19,5 -9,7%	17,1	15,6	-8,6%	80,0%
Charges liées au non recouvrement	-1,3 -10,0%	-0,5	-0,5	5,7%	40,5%
Transferts	11,6 -0,7%	8,3	8,4	1,5%	72,0%
Autres produits	0,3 -5,8%	0,2	0,2	-10,2%	46,0%
SOLDE	-1,3	-1,4	0,9		
dont CNAV avec CNDSSSTI + FSV	-1,3	-1,7	0,2		
dont MSA Salariés	0,0	0,2	0,6		

* : Prévisions du PLFSS 2019

Le solde de la **branche vieillesse** (incluant les artisans commerçants, les salariés agricoles et le FSV) se redresse fin septembre 2018 par rapport à fin septembre 2017 (+0,9 Md€ contre -1,4 Md€), en raison d'une hausse des recettes plus marquée que pour les dépenses.

La progression des cotisations de 6,3% est tirée, comme pour les autres branches, par la mensualisation des cotisations des petites entreprises. Elle explique 4,1 points de l'évolution totale des recettes (+5,0%) qui reste plus importante que la croissance de la masse salariale constatée à fin juin (+3,6%). Toutefois, celle-ci tend à se rapprocher progressivement de la prévision annuelle de +3,1% (cette augmentation était de +10,5% au 31 mars et +7,8% au 30 juin).

La CSG contribue pour 2 points à l'augmentation des recettes. Une grande partie de la CSG sur le patrimoine, affectée au FSV, est perçue en septembre. Elle augmente de 21% pour une prévision fixée à +24% pour l'année. Des encaissements complémentaires sont attendus d'ici la fin de l'année. L'autre grande composante de la CSG concerne la contribution sur les revenus de placement, ceux-ci sont majoritairement perçus en octobre et ne sont donc pas significatifs à cette période de l'année, ce qui explique l'écart de dynamique à ce stade de l'année par rapport à la prévision annuelle (+29,4% contre +26,5% pour la CSG totale).

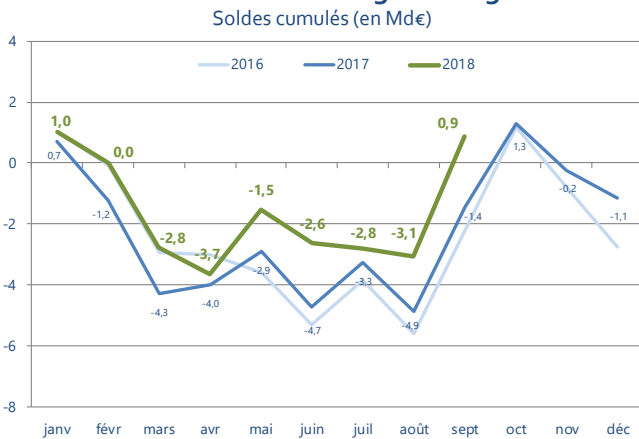
Le poste des impôts, taxes et autres contributions sociales est aussi fortement dépendant de l'évolution des prélèvements sociaux assis sur les revenus du capital affectés au FSV. La baisse prévue sur l'ensemble de l'année (-9,7%) s'explique par la réaffectation à l'Etat du prélèvement de solidarité de 2% à compter du 1^{er} janvier 2018. L'écart

d'évolution au 30 septembre 2018 (-8,6%) vient aussi des prélèvements sur les revenus de placement qui n'interviennent majoritairement qu'à partir du mois d'octobre. Par ailleurs le rendement de la C3S, perçue en mai, est conforme à la prévision.

Les prestations sociales progressent de 3,0% quasiment en ligne avec la prévision annuelle estimée à +2,9%. Elles sont essentiellement portées par les pensions de droits propres et le minimum vieillesse. Les droits propres (+3,2%) sont tirés, d'une part, par le rebond du nombre de retraités (+1,5%) et d'autre part, par la croissance de la pension moyenne versée (+1,7%). En outre, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse a progressé de 1,6% sur les neuf premiers mois de l'année 2017 et le montant moyen versé de +3,3%, en raison de la revalorisation exceptionnelle des plafonds de l'ASPA (+3,7%) au 1^{er} avril 2018.

La courbe des soldes mensuels des neuf premiers mois est perturbée par la mensualisation des petites entreprises. Le mois de mai reste fortement marqué par l'encaissement de la C3S pour 3,8 Md€ et le mois de septembre par celui d'une grande partie des recettes sur le patrimoine affectées au FSV.

Branche vieillesse des régimes alignés 2 •



2 : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAF y compris la CNDSSTI et la branche vieillesse des salariés agricoles de la MSA.

Branche famille

en milliards d'euros	2018 p *		Montant à fin Septembre		Sep-18 / Sep-17	poids 2018
	p	%	2017	2018		
Total des dépenses	50,1	0,3%	36,9	37,2	0,7%	74,3%
Prestations sociales	36,9	0,4%	27,7	27,9	0,7%	75,6%
Transferts	10,2	-0,4%	7,6	7,6	1,2%	75,3%
Charges de gestion courante	3,0	0,3%	1,7	1,6	-1,8%	54,8%
Autres charges	0,0	-18,4%	0,0	0,0	-32,8%	56,6%
Total des recettes	50,5	1,5%	36,3	38,1	4,9%	75,5%
Cotisations sociales	29,6	-2,0%	22,2	22,5	1,1%	76,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,8	-10,3%	0,6	0,7	13,4%	87,1%
CSG	10,5	3,1%	7,5	7,8	4,1%	74,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	9,1	18,2%	5,5	6,8	22,3%	74,2%
Charges liées au non recouvrement	-0,5	51,7%	-0,2	-0,2	-3,7%	50,1%
Transferts	0,2	-43,8%	0,2	0,2	-29,3%	83,3%
Autres produits	0,8	0,2%	0,5	0,4	-5,4%	54,8%
SOLDE	0,4		-0,6	0,9		

* : Prévisions du PLFSS 2019

Contrairement à septembre 2017, le solde de la **branche famille** est excédentaire à fin septembre 2018 (0,9 Md€ contre -0,6 Md€). Ce redressement s'explique par la progression des produits de +4,9% tandis que les dépenses évoluent, plus modérément, de 0,7%.

Les impôts et taxes participent le plus à la hausse des produits avec une contribution de 3,4 points. Deux taxes expliquent l'essentiel de cette progression. La modification de la période d'imposition de la taxe sur les véhicules de société - qui est désormais calée sur une année calendaire (au lieu du 1^{er} octobre au 30 septembre) - a généré des recettes supplémentaires. Sa comptabilisation a aussi été décalée en début d'année au lieu de décembre l'année dernière (820 M€ contre

26 M€ en fin septembre 2017). Par ailleurs la quote-part de taxe sur les salaires affectée à la CNAF est passée de 38,7% au 1^{er} janvier 2017 à 48,9% au 1^{er} janvier 2018 ce qui induit une hausse de cette recette de 23% au 30 septembre 2018.

Les contributions sur les attributions de stock-options et d'actions gratuites progressent, aussi, nettement (+25%) en raison de la hausse du taux de la contribution patronale sur les attributions gratuites d'actions (mesure de la LFI pour 2017).

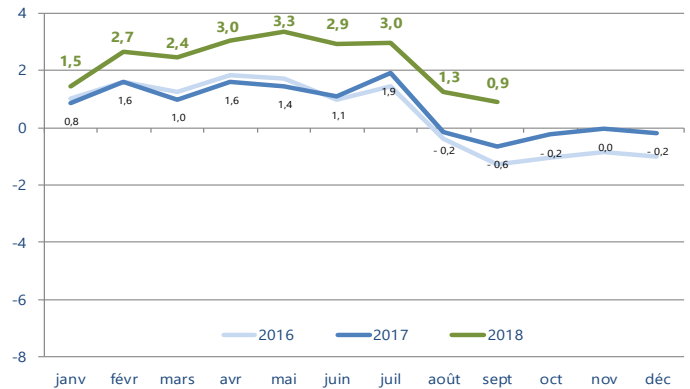
La CSG contribue pour 0,8 point à l'augmentation des recettes. Elle progresse de 4,1%, pour une prévision annuelle établie à +3,1%. Cet écart est dû là encore à l'effet de la mensualisation des prélèvements des petites entreprises.

Enfin les cotisations participent pour 0,9 point, elles aussi portées par la mensualisation des cotisations. L'évolution se rapproche progressivement de la prévision attendue (+1,1% contre -2,0% en prévision). Les cotisations baisseraient en 2018 du fait des allègements des cotisations assises sur les revenus des actifs non-salariés instaurés par la LFSS pour 2018 en contrepartie de la hausse de 1,7 point de CSG.

Les prestations sociales augmentent de 0,7% à fin septembre, un peu au-delà de la prévision annuelle (+0,4%). Cette tendance modérée a pour cause un recul des prestations liées à la petite enfance, conséquence d'une baisse des naissances et du moindre recours au CLCA - Prepaee. Cependant la revalorisation des prestations d'entretien joue en sens inverse. L'allocation de soutien familial et le complément familial ont notamment fait l'objet de revalorisations exceptionnelles au 1^{er} avril dans le cadre du plan pauvreté, tandis que l'ensemble des autres prestations était revalorisé de 1%.

Tout comme la branche maladie et la branche vieillesse, la dynamique des recettes améliore les soldes mensuels par rapport à 2017. Le mois d'août est, comme chaque année, marqué par une baisse du solde à cause du versement de l'allocation de rentrée scolaire (2 Md€).

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2018 p *		Montant à fin Septembre		Sep-18 / Sep-17	poids 2018
	p	%	2017	2018		
Total des dépenses	12,0	2,0%	8,4	8,4	0,0%	70,3%
Prestations sociales	9,0	2,2%	6,6	6,7	0,8%	74,5%
Transferts	2,1	2,1%	1,2	1,2	-4,7%	56,5%
Charges de gestion courante	0,9	0,0%	0,5	0,5	0,5%	61,1%
Autres charges	0,0	-5,8%	0,0	0,0	n.s.	11,7%
Total des recettes	12,8	-0,4%	9,6	9,9	3,1%	77,6%
Cotisations sociales	12,6	-0,9%	9,4	9,7	3,0%	77,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,04	2,8%	0,04	0,07	66,0%	148,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,00	-100,0%	0,00	0,00	n.s.	n.s.
Charges liées au non recouvrement	-0,24	-12,4%	-0,12	0,00	n.s.	0,0%
Transferts	0,02	104,3%	-0,01	-0,01	88,8%	-60,3%
Autres produits	0,4	4,1%	0,3	0,2	-43,3%	39,2%
SOLDE	0,8		1,2	1,5		

* : Prévisions du PLFSS 2019

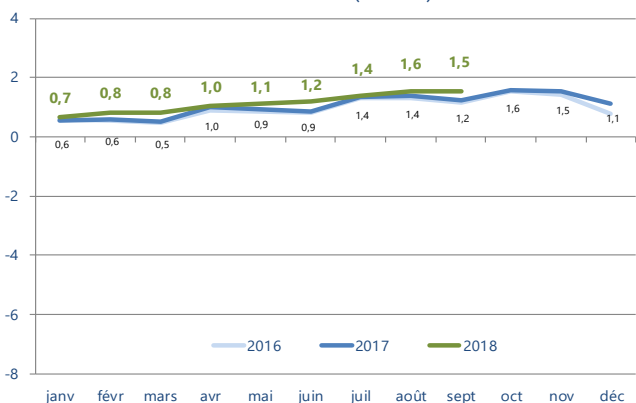
L'excédent de la **branche AT-MP** s'établit fin septembre 2018 à 1,5 Md€ contre +1,2 Md€ en 2017 à la même période.

La quasi-totalité des recettes est composée des cotisations. Leur progression de 3%, liée à l'effet de la mensualisation, est temporaire et elles devraient baisser sur l'année compte tenu de la réduction du taux de cotisation de 0,1 point.

Les prestations de la branche AT-MP augmentent moins rapidement que ce qui est prévu sur l'année (+0,8% contre +2,2%). Elles devraient accélérer d'ici la fin de l'année avec la montée en charge des dépenses de prévention (décalée en raison de la signature tardive de la COG à la fin du 1^{er} semestre) et l'enregistrement en fin d'exercice d'une charge de transfert de l'ordre de 0,1 Md€ au titre de la retraite anticipée des travailleurs exposés à des travaux pénibles. Les rentes d'accidents du travail sont en ligne avec la prévision. Par contre les indemnités journalières évoluent un peu plus rapidement qu'attendu.

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP est proche de celle des années précédentes, mais est lissée par la mensualisation des cotisations des petites entreprises.

Branche AT-MP du régime général •
Soldes cumulés (en Md€)



Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base. Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches du régime général de la première page.

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -0,7 Md€ contre -8,2 Md€ à fin septembre 2017.

Le solde à la fin du troisième trimestre sur ce champ élargi est dégradé de 5,3 Md€ par rapport à celui présenté dans la première partie (contre une dégradation du solde de 5,2 Md€ en 2017). Ce résultat provient pour une large part du besoin de financement des régimes qui reçoivent une subvention d'équilibre de l'État.

Ce besoin de financement qui concerne la SNCF, la RATP, le régime des mineurs, des marins et des ouvriers de l'État se situe toutefois à un niveau équivalent à celui de septembre 2017 (5,6 Md€). Il sera comblé à la clôture des comptes.

en milliards d'euros	2018 p		Montant à fin Septembre		Sep-18 / Sep-17	poids 2018
	* % évol		2017	2018		
Total des dépenses	454,0	2,3%	326,0	333,6	2,3%	73,5%
Prestations sociales	421,3	2,3%	306,3	313,4	2,3%	74,4%
Transferts	19,8	4,4%	11,8	12,2	3,4%	61,8%
Charges de gestion courante	12,8	-0,2%	7,8	7,9	1,1%	61,9%
Autres charges	0,1	-11,5%	0,1	0,0	-18,1%	32,9%
Total des recettes	452,3	3,1%	317,8	332,9	4,7%	73,6%
Cotisations sociales	252,8	0,0%	186,9	192,4	2,9%	76,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,1	-3,3%	4,0	4,7	16,9%	76,3%
CSG	116,9	27,9%	66,6	84,6	26,9%	72,3%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	58,1	-16,6%	53,1	44,0	-17,2%	75,7%
<i>Charges liées au non recouvrement</i>	<i>-3,5</i>	<i>13,8%</i>	<i>-1,5</i>	<i>-1,5</i>	<i>-4,1%</i>	<i>42,2%</i>
Transferts	15,9	1,6%	4,9	5,0	1,3%	31,4%
Autres produits	6,0	1,4%	3,7	3,7	-1,8%	61,9%
SOLDE	-1,736		-8,2	-0,7		
<i>dont solde toutes branches de la première partie</i>	<i>-1,0</i>		<i>-3,0</i>	<i>4,5</i>		
<i>dont solde des autres régimes</i>	<i>-0,7</i>		<i>-5,2</i>	<i>-5,3</i>		

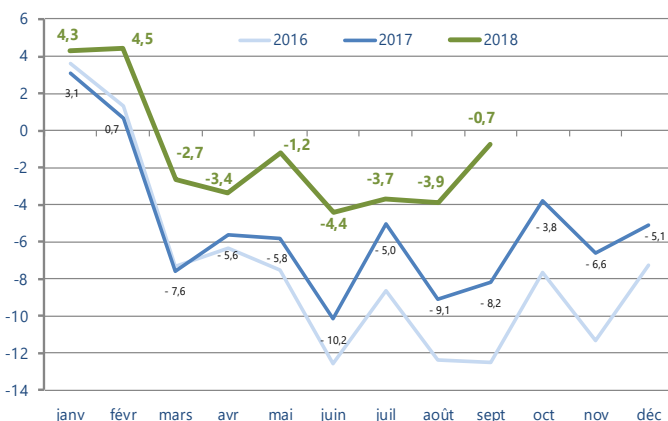
* : Prévisions du PLFSS 2019

Le solde de ces autres régimes est légèrement plus dégradé qu'à fin septembre 2017. Le solde du régime de retraites des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers se dégrade (-0,4 Md€ contre -0,1 Md€ en septembre 2017) sous l'effet de l'accélération des prestations et malgré une nouvelle hausse du taux de cotisation (toutefois moins importante qu'en 2017). En outre l'assiette des cotisations serait atone. L'excédent de la CNSA se résorberait (0,1 Md€ contre 0,3 Md€ en septembre 2017).

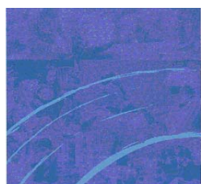
A l'inverse, le solde du régime des professions libérales (CNAVPL) s'améliore par rapport à la même période de l'année dernière (+1,0 Md€ contre +0,2 Md€). Cet effet est toutefois transitoire car il résulte essentiellement d'un changement de mode de comptabilisation infra-annuel, certains appels de cotisations basés sur les revenus de l'année N-1 ayant été enregistrés plus tôt dans l'année que lors des exercices précédents.

Les autres régimes sans mécanisme d'équilibrage automatique (exploitants agricoles, industries électrique et gazière) ont un solde proche de l'année précédente.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³ • Soldes cumulés (en Md€)



³ : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale correspondent à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale. Ils intègrent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et le FSV déjà présentés en première partie, auxquels sont ajoutés la CNSA et neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère des solidarités et de la santé
Ministère de l'action et des comptes publics

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gov.fr

